Comité Départemental Olympique et Sportif de Charente-Maritime 13 cours Paul Doumer – 17100 SAINTES

Tél: 05 46 97 26 93

Site Internet: www.cdos17.fr

Lundi 28 septembre 2021

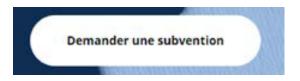


Ce document est un complément d'information à destination des clubs afin de vous aider au mieux dans votre démarche.

Si vous avez la moindre question, vous pouvez nous contacter par téléphone ou à l'adresse mail : adrien.vereertbrugghen@cdos17.fr

Cas n°1 : Vous avez déjà fait des demandes de subventions en activant le compte Asso.

Je me connecte sur mon compte https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login et je clique sur l'icône



Etape 1 (Sélection de la subvention)

- Je sélectionne dans « Niveau Territorial » l'option « Régional », puis dans « Zone Territoriale » le nom de ma région et enfin dans « Nom du dispositif », l'option « Pass'Sport »

RECHERCHER UNE SUBVENTION



- Je sélectionne ensuite la ligne « Remboursement de Pass'sport » qui apparaît dans
- « Sélectionner une subvention » et je clique sur SUIVANT.

Etape 2 (Sélection du demandeur)

Dans cette étape primordiale, je vais vérifier mes données administratives et les corriger si nécessaire. Ces données sont indispensables pour le paiement. Elles ne doivent être vérifiées qu'une seule fois.

- Je sélectionne mon établissement et je vérifie les champs affichés afin de sécuriser le remboursement
- Dans la partie « Saisir les caractéristiques de la structure », je coche la case « Pass'sport », je saisis mes activités et je précise ma capacité à accueillir ou non des personnes en situation de handicap et j'enregistre.



- Je vérifie ou je complète la partie Saisir les coordonnées de correspondance du siège et j'enregistre
- Je vérifie et je complète la partie Saisir les affiliations de la structure et j'enregistre



Pour choisir la ligne Affiliations aux fédérations sportives :

- pour les structures (associatives ou non) affiliées à une fédération sportive agréée, saisir l'affiliation et téléverser l'attestation d'affiliation pour l'année 2021/2022 (vérification d'éligibilité)
- pour les associations affiliées à plusieurs fédérations, les saisir toutes et téléverser toutes les attestations d'affiliation pour l'année 2021/2022 (vérification d'éligibilité)
- pour les **seules associations non affiliées, agréées ET implantées en QPV**, saisir pour « type = divers » et pour « Nom de la fédération = Autres »
- Pour les **seules associations non affiliées, agréées ET implantées en QPV**, je vérifie et complète impérativement la partie **« Saisir les agréments de l'association »** (vérification d'éligibilité) et **j'enregistre**



- Je vérifie ou je complète la partie **Saisir les moyens humains et j'enregistre.** Obligatoire pour l'année 2021 y compris en mettant « 0 » par défaut dans chaque case.
- Je vérifie ou je complète la partie Sélectionner les représentants de la structure et j'enregistre.
- Je vérifie ou je joins le RIB de la structure et j'enregistre.

Attention le nom et l'adresse figurant sur le RIB doivent être strictement identiques aux données de la fiche SIREN.

Pour les clubs omnisports, les sections ne doivent pas saisir les coordonnées bancaires de leur compte s'ils en ont un, le paiement sera effectué sur le compte bancaire de l'association mère (seule entité juridique qui a un numéro SIRET) sauf si les sections ont une existence juridique légale (personnalité morale).

Etape 3 (Pièces justificatives)

SI le document est déjà saisi, cliquez directement sur **SUIVANT**, sinon vous devrez compléter cette partie.

